21 mars 2022 - 10 septembre 2023
(date prévisionnelle de fin des travaux)

TRAVAUX - Rue Foch - Hayange

POSE D'UN NOUVEAU COLLECTEUR DE TRANSFERT DES EAUX USÉES

FRANCE RELANCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

seaff
SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT DE FONTOY - VALLÉE DE LA FENSCH

VILLE DE HAYANGE

SOMMAIRE

Communiqué de presse 4

Objet et consistance des travaux/pourquoi ces travaux ? 5

Qui fait ces travaux ? 6

Financement des travaux/où sont prévus ces travaux ? 7

Quand sont prévus ces travaux/comment seront réalisés ces travaux ? 8

Les contraintes du chantier/les chiffres clés/communication 9

seaff
SYNDICAT EAU & ASSAINISSEMENT
DE FONTOY - VALLÉE DE LA FENSCH

Fontoy, le 28 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux de modernisation du réseau d'assainissement et d'eau potable Rue Foch HAYANGE

HAYANGE - À partir du 21 mars 2022 et pour une durée prévisionnelle de 18 mois, le SEAFF est dans l'obligation d'intervenir au centre-ville de Hayange sur l'ensemble de la rue Foch pour effectuer des travaux de mise en conformité de l'ensemble du réseau principal d'assainissement. Les réseaux d'eau potable seront également modernisés sur le même parcours.

Les travaux seront organisés en 7 tronçons successifs allant de l'aval vers l'amont, scindés de carrefours à carrefours :

- **Tronçon 1 (Esplanade de la Liberté) :** 21/03/2022 au 06/06/2022
- **Tronçon 2 (croisement Rue Foch/Rue Molitor => Rue Foch/Rue de la Fensch) :** 07/06/2022 au 31/08/2022
- **Tronçon 3 (croisement Rue Foch/Rue de la Fensch => Rue Foch/Rue De Gaulle) :** 01/09/2022 au 03/11/2022
- **Tronçon 4 (croisement Rue Foch/Rue De Gaulle => Rue Foch/Rue De Verdun) :** 04/11/2022 au 02/03/2023
- **Tronçon 5 (croisement Rue Foch/Rue De Verdun => Parking face au Sentier Côte Feche) :** 03/03/2023 au 15/05/2023
- **Tronçon 6 (croisement Parking face au Sentier Côte Feche => Rue Foch/RD 952 Voie Nord) :** 16/05/2023 au 25/06/2023
- **Tronçon 7 (croisement Rue Foch/RD 952 Voie Nord => Station Esso) :** 26/06/2023 au 09/08/2023
- Travaux de déconnexion de l'ancien réseau de transfert (sans impact sur la rue Foch) : 10/08/2023 au 12/09/2023

Attention, ces dates prévisionnelles sont données à titre indicatif, hors imprévus et intempéries, elles sont susceptibles d'être mises à jour et communiquées à l'avancement du chantier.

Les arrêts de bus Esplanade de la Liberté (Keolis et Vandinivit) seront déplacés aux arrêts suivants et précédents. Sur le **tronçon 1**, la circulation se fera en voie unique en double sens au niveau de l'Esplanade de la Liberté. L'accès à la Rue de la Fontaine en venant de la rue Foch ne sera plus possible. Du **tronçon 2 au tronçon 7**, la circulation routière sera neutralisée, tronçon par tronçon, à l'avancement du chantier. Les trottoirs seront maintenus à la circulation des piétons uniquement. La circulation des bus sera modifiée. Pour toute information, vous pouvez consulter : www.citeline.fr/ et/ou www.mobiliteit.lu/fr/

Deux réunions publiques sont prévues Salle Molitor à Hayange :

- **réunion publique (commerçants) : le mardi 8 mars 2022 à 19h30**
- **réunion publique (riverains) : le jeudi 10 mars 2022 à 18h30**

D'autres informations vous seront communiquées tout au long du chantier. Pour toute question, vous pouvez nous contacter au **03 82 59 10 10** (standard et numéro d'urgence) ou sur **travaux@seaff.fr**

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour la gêne occasionnée à l'occasion de ces travaux.

SEAFF
36, rue de Metz
57650 FONTOY
Standard et numéro d'urgence 24h/24 : 03 82 59 10 10

TRAVAUX PRIORITAIRES
SUITE AU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DE HAYANGE

Canalisations en traversée de la Ville d'Hayange

1 OBJET ET CONSISTANCE DES TRAVAUX

ASSAINISSEMENT

- Pose d'un nouveau collecteur de transfert des eaux usées sur la traversée du centre-ville de HAYANGE, entre l'Esplanade de la Liberté à l'Est et la station-service ESSO à l'Ouest. Un collecteur de transfert est un réseau principal d'assainissement qui achemine les effluents de plusieurs communes jusqu'à une unité de traitement généralement constituée par une station d'épuration. La station d'épuration gérée par le SEAFF se trouve à Florange.
- Remplacement des branchements assainissements défectueux ou contraignants pour la pose du nouveau réseau de transfert d'assainissement.

EAU

- Remplacement en parallèle, du réseau de distribution d'eau potable, sur le même parcours.
- Remplacement de l'intégralité des branchements particuliers eau potable et raccordements sur la nouvelle canalisation principale.

DIVERS

- Pose de gaines en parallèle pour moyens de communication et de gestion des ouvrages spécifiques.

2 POURQUOI CES TRAVAUX ?

- L'Agglomération d'assainissement de Hayange comprend l'ensemble des 16 communes et collectivités raccordées à la station d'épuration de Florange. Ces collectivités sont au nombre de 5 : il s'agit du SEAFF (pour Hayange et Neufchef uniquement pour la compétence collecte et sur l'ensemble des 16 communes pour la compétence transfert), de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (pour Algrange, Nilvange, Knutange, Fameck, Florange, Ranguevaux et Serémange-Erzange), de la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (pour Angevillers, Fontoy, Havange, Lommerange et Tressange), du SIVOM du Canton de Fontoy et des communes d'Aumetz et Boulange.
- L'Agglomération d'assainissement de Hayange présente une non-conformité globale vis-à-vis des objectifs règlementaires avec une faible collecte des eaux usées, une forte présence d'eaux

claires parasites, des rejets directs au milieu naturel en temps sec et en temps de pluie ainsi qu'un certain nombre de problèmes fonctionnels sur les réseaux d'assainissement.

- Ce constat réalisé par les Services de l'Etat a entraîné une mise en demeure du 8 décembre 2015 exigeant entre autres la mise à jour du schéma directeur d'assainissement pour l'ensemble des collectivités concernées.
- Les conclusions de cette étude qui a duré 3 ans ont abouti à la rédaction du schéma directeur et du programme de travaux en découlant. Ils ont ainsi été présentés le 30 novembre 2019 et ont débouché sur des arrêtés préfectoraux le 16 juillet 2020 fixant le plan d'actions et l'échéancier des travaux à réaliser par les collectivités.
- Les échéanciers maximums d'engagement des travaux sont ainsi de :
    - Pour la conformité en temps sec (c'est-à-dire un objectif de zéro rejet au milieu naturel lorsqu'il ne pleut pas)
        - 50 % des travaux engagés d'ici le 31 juillet 2022
        - 100% des travaux engagés d'ici le 31 décembre 2023
    - Pour la déconnexion des Eaux Claires Parasites (ECP) :
        - Totalité des ECP prioritaires du réseau de transfert déconnectées d'ici le 31 décembre 2023
        - Totalité des ECP secondaires du réseau de transfert déconnectées d'ici le 31 décembre 2023
        - Totalité des ECP des réseaux de collecte communaux déconnectés d'ici le 31 décembre 2030

      L'objectif étant fixé à 200 % d'ECP maximum au plus tard le 31 décembre 2030 (actuellement supérieur à 300 %).
    - Pour la conformité en temps de pluie :
        - Engagement de la construction de bassins de pollution pour le stockage des premiers flots d'orage et de rinçage des réseaux d'assainissement à Fontoy, à Marspich et à Hayange d'ici le 31 décembre 2025
        - Engagement de la construction d'un bassin à Algrange avec renforcement de la traversée de l'autoroute A30 à Fameck d'ici le 31 décembre 2030
- A noter qu'à l'échelon national, la Commission Européenne a décidé le 9 juin 2021 de porter un recours contre la France devant la Cour de justice européenne pour non-respect des exigences de la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires concernant une centaine d'agglomérations d'assainissement, dont celle de Hayange.
- Les travaux de pose du nouveau collecteur de transfert ont été identifiés comme des travaux prioritaires de temps sec et doivent donc être engagés d'ici fin 2023 au plus tard. Aujourd'hui, le SEAFF a engagé 100% de ces travaux avec deux ans d'avance.
- Le SEAFF profite de ces importants travaux pour remplacer également le réseau de distribution en eau potable et ses branchements, ainsi que les branchements d'assainissement le nécessitant, afin d'éviter de devoir réintervenir ultérieurement sur cette chaussée dont le revêtement sera remis à neuf.

3 QUI FAIT CES TRAVAUX ?

- Les travaux sont engagés et gérés par le SEAFF, Maître d'Ouvrage.
- La conduite des opérations est assurée par son maître d'œuvre LORRAINE CONSEILS AMO.
- Les travaux ont été confiés au groupement d'entreprises EUROVIA-SOGEA.

4 FINANCEMENT DES TRAVAUX

- SEAFF

Avec le soutien financier de :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- Préfecture de la Moselle :
  - Dotation de soutien à l'investissement local - DSIL
  - France Relance.

5 OÙ SONT PRÉVUS CES TRAVAUX ?

- Les lieux concernés par ces travaux sont :
  - Esplanade de la Liberté
  - Rue Foch dans son intégralité, depuis l'Esplanade de la Liberté, jusqu'à la station-service ESSO.
- Les travaux seront organisés en 7 tronçons successifs allant de l'aval vers l'amont, scindés de carrefours à carrefours.

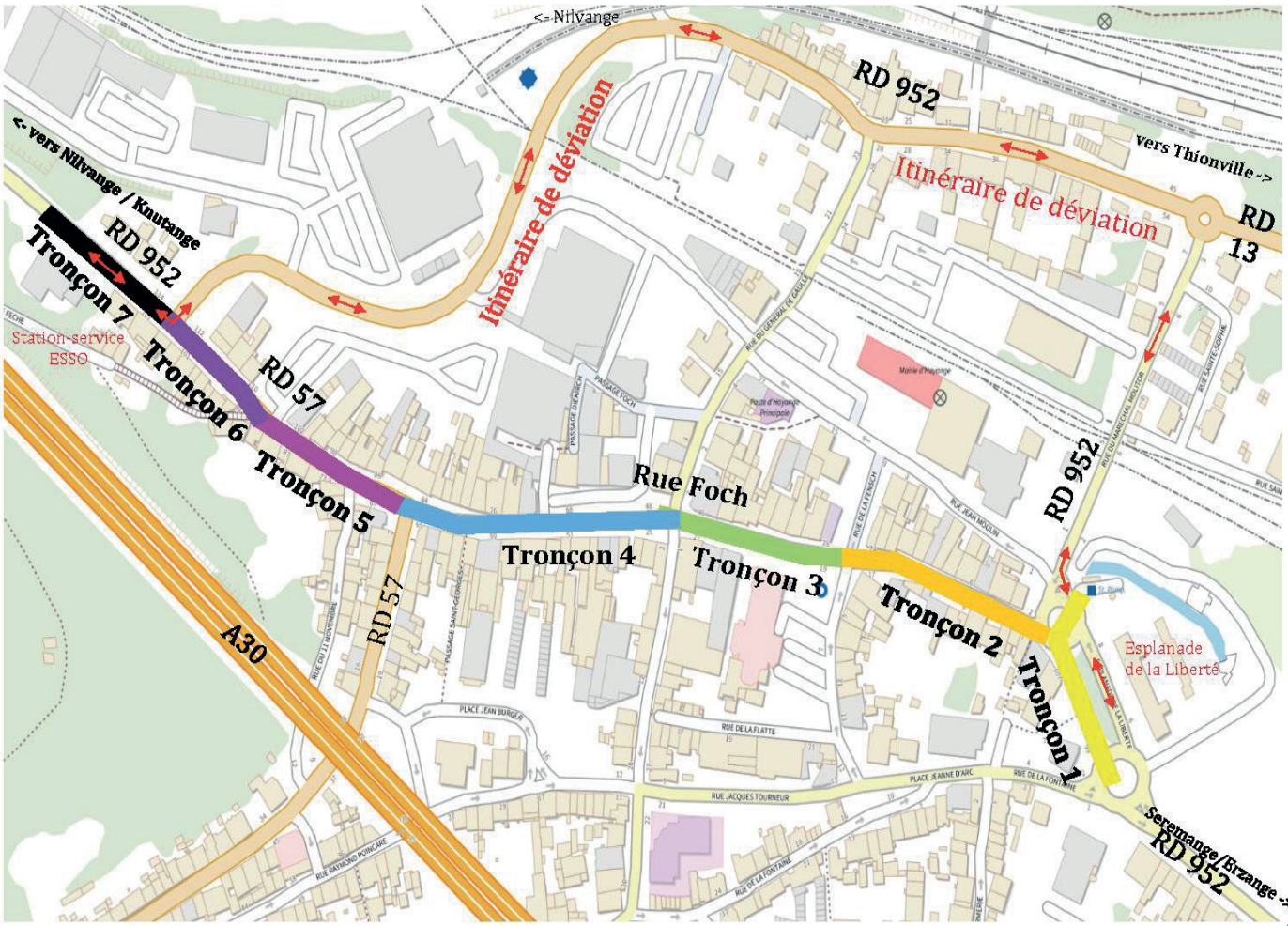

6 QUAND SONT PRÉVUS CES TRAVAUX ?

- Les travaux doivent débuter à la mi-mars 2022. Ils se dérouleront sur une période prévisionnelle de 18 mois.
- **Planning prévisionnel hors imprévus et intempéries** (ces dates sont données à titre indicatif, elles seront mises à jour et communiquées à l'avancement du chantier) :
    - **Tronçon 1 (Esplanade de la Liberté) :** 21/03/2022 au 06/06/2022
        - La circulation se fera en voie unique en double sens au niveau de l'Esplanade de la Liberté.
        - L'accès à la Rue de la Fontaine en venant de la rue Foch ne sera plus possible.
        - Les arrêts de bus Esplanade de la Liberté (Keolis et Vandinivit) seront déplacés aux arrêts suivants et précédents.
    - **Tronçon 2 (croisement Rue Foch/Rue Molitor au croisement Rue Foch/Rue de la Fensch) :** 07/06/2022 au 31/08/2022
    - **Tronçon 3 (croisement Rue Foch/Rue de la Fensch au croisement Rue Foch/Rue De Gaulle) :** 01/09/2022 au 03/11/2022
    - **Tronçon 4 (croisement Rue Foch/Rue De Gaulle au croisement Rue Foch/Rue De Verdun) :** 04/11/2022 au 02/03/2023
    - **Tronçon 5 (croisement Rue Foch/Rue De Verdun au croisement Parking face au Sentier Côte Feche) :** 03/03/2023 au 15/05/2023
    - **Tronçon 6 (croisement Parking face au Sentier Côte Feche au croisement Rue Foch/RD 952 Voie Nord) :** 16/05/2023 au 25/06/2023
    - **Tronçon 7 (croisement Rue Foch/RD 952 Voie Nord jusqu'à la Station Esso) :** 26/06/2023 au 09/08/2023
    - Travaux de déconnexion de l'ancien réseau de transfert (sans impact sur la rue Foch) : 10/08/2023 au 12/09/2023

7 COMMENT SERONT RÉALISÉS CES TRAVAUX ?

- Les travaux seront réalisés en tranchées ouvertes au moyen d'engins mécaniques.
- Les canalisations et ouvrages préfabriqués seront installés en fond de fouilles.
- Le remplacement des branchements particuliers assainissement se fera exclusivement sur le domaine public.
- La reprise des branchements particuliers eau potable se fera jusqu'à la pénétration en façade d'habitation et nécessitera une intervention en intérieur pour raccordements sur les équipements existants conservés.
- Les fouilles seront remblayées à l'avancement de la pose des réseaux principaux et du raccordement des différents branchements particuliers.
- Les voiries seront restituées dans un premier temps de manière provisoire avec un revêtement de surface en enrobés appliqué dans les emprises de fouilles, puis dans un second temps en pleine largeur de chaussée.

8 LES CONTRAINTES DU CHANTIER

- Travaux à grande profondeur et largeur conséquente des tranchées pour pose de l'ensemble des réseaux.
- Fouilles transversales pour création des nouveaux branchements particuliers.
- Emprises disponibles principalement en axe des chaussées actuelles :
    - Réorganisation de la circulation sur certains tronçons de travaux quand cela est possible,
    - Nécessité de neutraliser la circulation routière, tronçon par tronçon, à l'avancement du chantier, pour les travaux Rue Foch, à partir du giratoire Molitor, jusqu'à la fin du chantier.
    - Les trottoirs seront maintenus à la circulation des piétons uniquement.
    - La circulation des bus se fera exclusivement sur la voie Nord (RD 952)
    - Il est conseillé d'éviter de transiter par le centre ville de Hayange pendant toute la durée du chantier

9 LES CHIFFRES CLÉS

➢ L'Aspect **technique** du Projet :

- 770 ml de canalisations assainissement diamètre 500 / 800 mm fonte
- 770 ml de de canalisations eau potable diamètre 150 / 200 mm fonte
- Reprise d'environ 160 branchements assainissement
- Reprise d'environ 100 branchements d'eau potable

➢ L'Aspect **financier** du Projet :

- 4 220 000 € HT pour le projet global des travaux prioritaires assainissement dont 2 911 000 € HT pour l'opération Lot n°1 de la rue Foch comprenant : travaux, études de maîtrise d'œuvre, et missions complémentaires.
- 22 000 000 € HT pour l'ensemble des travaux du SEAFF jusqu'en 2030.

10 COMMUNICATION

- Deux réunions publiques sont prévues Salle Molitor à Hayange :
    - réunion publique (commerçants) : le **mardi 8 mars 2022 à 19h30**
    - réunion publique (riverains) : le **jeudi 10 mars 2022 à 18h30**
- D'autres informations vous seront communiquées tout au long du chantier
- Pour toute question, vous pouvez nous contacter au **03 82 59 10 10** (standard et numéro d'urgence) ou sur **travaux@seaff.fr**

Vous pouvez suivre l'état d'avancement des travaux sur le site internet de la Ville dans la rubrique « Actualités » : www.ville-hayange.fr

03 82 59 10 10

travaux@seaff.fr

SEAFF – Mon service public de l'eau ou Ville de Hayange